

# LE LIEN

Juillet 2023

Les informations de Bois-Jérôme Saint-Ouen

## À vos agendas

- Lundi 28 août

18h : Commémoration de la Libération de Bois-Jérôme Saint-Ouen.

RV à la Mairie

- Du 17 au 24 août

Fermeture de la mairie

- Dimanche 10 septembre

9h-12h30 : Marche organisée par le Comité des Fêtes sur le thème « Découverte des mares de BJSO », suivie d'un pique-nique.

- vendredi 13 octobre

Marche rose en campagne

Au sommaire de ce Lien :

Des annonces des événements à venir :

- La révision du PLU,
- Une marche proposée par le Comité des fêtes le 10 septembre.

Des nouvelles de notre commune depuis le dernier Lien de mai dernier :

- Le classement de notre commune en « catastrophe naturelle » pour la sécheresse de 2022.

Des rappels sur les conduites à tenir :

- Pour éviter les cambriolages,
- Concernant les travaux bruyants en extérieur,
- Avec les déjections de vos chiens.

Bon été !

La Commission Communication

Faites que l'été ne soit pas la saison des cambriolages !

#contrelescambriolages

CONTRE LES CAMBRIOLAGES  
LES BONS RÉFLEXES  
AVANT DE PARTIR EN VACANCES



Ne pas diffuser ses dates et lieux de vacances sur les réseaux sociaux



Signaler son absence à son entourage (famille, ami, voisin)



Faire suivre son courrier et transférer sa ligne fixe sur son téléphone mobile



Créer l'illusion d'une présence (programmeur pour la lumière, la TV, etc.)

#contrelescambriolages

L'OPÉRATION  
TRANQUILLITÉ VACANCES

COMMENT ÇA MARCHE ?



Télécharger et remplir le formulaire sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) : rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques



Se rendre dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie pour s'inscrire (jusqu'à 48h avant le départ)



Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de l'ordre surveillent le domicile

## La révision du PLU est lancée ...

Une première réunion avec le Bureau d'études retenu pour réaliser ce travail en étroite collaboration avec le Conseil Municipal a eu lieu et a permis de préciser la démarche. Celle-ci est très cadrée par la réglementation et va s'étaler sur plusieurs années, a priori jusqu'à la fin du mandat actuel en 2026.

# Le PLU, de quoi se compose-t-il ?

### LE RAPPORT DE PRÉSENTATION



Quelle est la situation actuelle sur le territoire ?

Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement regroupent les éléments de compréhension du contexte et les enjeux partagés de la commune

Expliquer les mesures d'urbanisme qui ont été choisies :  
La justification des choix

### LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)



Quel projet et quel développement du territoire est souhaitable dans le futur ?

Définition des objectifs et des orientations de développement de la commune

### LE RÈGLEMENT GRAPHIQUE ET ÉCRIT



Comment atteindre le développement souhaité sur le territoire ?

Le PADD est traduit graphiquement dans les zones du règlement graphique. Le règlement écrit définit les règles d'urbanisation associées aux zones.

### LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Comment concrètement un secteur du territoire va-t-il évoluer ?  
Comment traduire concrètement une thématique sur le territoire ?

Dessiner plus précisément la traduction réglementaire sur un secteur  
Préciser la traduction d'une thématique précise sur l'ensemble du territoire communal : biodiversité, mobilité, habitat, etc.

### LE ANNEXES DU PLU



Les annexes reprennent l'élément à prendre en compte en matière d'aménagement : les servitudes d'utilité publique, etc.

## ↳ La vocation d'un PLU

La démarche d'élaboration du document d'urbanisme est l'occasion, à partir d'un **diagnostic établi au regard des grands enjeux du territoire, notamment environnementaux, et des prévisions économiques et démographiques** :

- d'inscrire le projet dans les objectifs des **grandes lois fondatrices** en matière d'urbanisme (loi SRU, loi ALUR, loi égalité et citoyenneté, loi ELAN, loi engagement et proximité, loi Climat et résilience)
- d'arbitrer entre les **différents usages de l'espace**, notamment entre extensions urbaines, revitalisation des centres urbains et ruraux, besoins agricoles, usages récréatifs et protection des milieux naturels,
- de localiser les **activités** humaines et l'organisation des **déplacements**,
- de prendre en compte les **spécificités du territoire** comme écosystème, fournisseur de ressources naturelles, récepteur de nos déchets, et doté d'un fonctionnement propre sur le plan écologique, géologique, hydrologique...
- de **fixer les règles générales et les servitudes** relatives à l'utilisation du sol, applicables dans les zones urbaines, les zones naturelles à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles et forestières.

## ↳ Les objectifs de l'évaluation environnementale

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du document d'urbanisme.
- Aider aux choix d'aménagement et à l'élaboration du contenu du document d'urbanisme, questionner le projet de territoire au regard des enjeux environnementaux au fur et à mesure qu'il se construit et se précise.
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques.
- Préparer le suivi et la mise en œuvre du document d'urbanisme.

## ↳ Qui participe à l'élaboration du PLU ?



La commune de  
Bois-Jérôme  
Saint-Ouen

Elle est à l'initiative de l'élaboration du PLU.

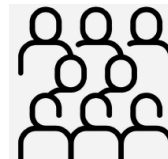
C'est le conseil municipal qui définit le projet de territoire, arrête et approuve le projet de PLU



Les techniciens  
et les institutions

Le bureau d'étude travaille en étroite collaboration avec les élus et les partenaires et acteurs du territoire.

Les Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Département, Chambre d'Agriculture, Communauté de Communes) sont également sollicitées.

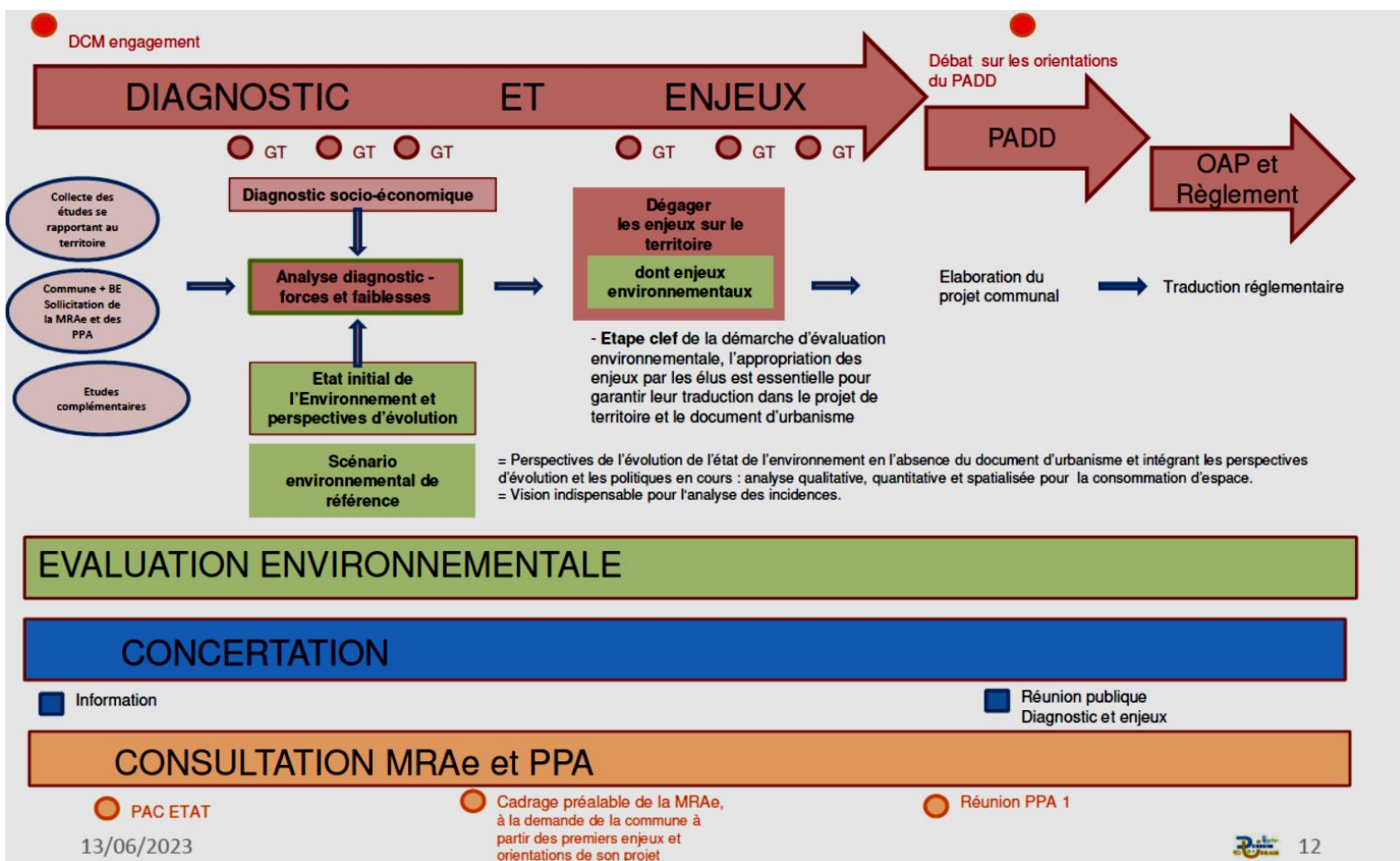


Les acteurs  
du territoire

En premier lieu les habitants par l'information et les échanges prévus tout au long de la procédure d'élaboration du PLU.

Egalement, les acteurs économiques du territoire, notamment les exploitants agricoles.

## Les principales étapes de cette révision du PLU



Lexique :

- GT : Groupe de Travail Bureau d'étude – élus
- PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation
- MRAe : Missions Régionales d'Autorité environnementale
- PPA : Personnes Publiques Associées

Nous démarrons la phase de « Diagnostic et enjeux » qui va s'étaler sur toute l'année 2023.

## VOTRE AVIS SUR LE PLU NOUS INTÉRESSE...

### La concertation

Les modalités de concertation retenues par le Conseil Municipal seront :

- La mise à disposition en mairie et sur le site internet de la commune de documents d'informations sur la révision du PLU, au fur et à mesure de l'avancement des études et de la procédure,
- Information sur les différentes étapes de la procédure sur le site internet de la commune et dans le bulletin municipal,
- Organisation de réunions publiques de concertation.
- Un registre sera ouvert en mairie, destiné à recueillir les observations du public, pendant toute la durée de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture au public.
- En outre, le public pourra formuler ses observations par courrier postal, adressé en mairie.

## Découverte des mares de Bois-Jérôme Saint-ouen

Le dimanche 10 septembre à 9h  
sur la place du village

Vous connaissez probablement la mare verdelin. Mais connaissez-vous la mare Geneviève, la mare Bulin, la mare de la Fosse, la mare Breuguin ?

Le Comité des Fêtes de Bois-Jérôme Saint ouen vous propose de (re)découvrir les mares du village !

Une marche de 3h environ (12km)

- ...avec une pause café au milieu
- ...sur les chemins du village
- ...dans la bonne humeur !

A l'arrivée, apéritif offert par le Comité et pique-nique tiré du sac sur la place du village.

Venez équipés pour la marche (chaussures, tenue adaptée à la météo, gourde,...) et votre pique-nique que vous pourrez laisser à la Mairie le temps de la marche.

## Arrêté du 3 avril 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (extraits)

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Annexe pour Bois-Jérôme Saint-ouen :

- Date de début de la période de reconnaissance : 01/04/2022
- Date de fin de la période de reconnaissance : 30/09/2022

## Rappels réglementaires

Les activités bruyantes ne peuvent être effectuées que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Cela ne concerne pas que la tondeuse, mais l'ensemble des travaux bruyants : destructions, bétonnière, disqureuse, débroussailluse, ...



...et aussi les fêtes tardives, la musique en extérieur,...

Pour toutes ces activités bruyantes...



J'aime  
mon village  
Je ramasse  
les crottes  
de mon chien

Téléphone Mairie : 02.32.51.29.04

Horaires : Mardi de 14h30 à 19h30 et Jeudi de 14h à 20h

Site Internet : <https://www.bois-gerome-saint-ouen27.com/>

Permanence du Maire et des Adjoints le mardi et le jeudi de 17h à 20h



Directeur de la publication : Jean-François WELGUS  
Rédaction : Commission Communication et Information  
Impression à la mairie